



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2023
Nairobi, 28 et 29 mars 2023

Projet de rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session de 2023

Rapporteur : M. Arnaud Suquet (France)

I. Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement d'ONU-Habitat.
2. Le Conseil exécutif a tenu sa deuxième session de 2022 sous un format hybride du 21 au 23 novembre 2022. Lors de cette session, dans sa décision 2022/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif en 2022 et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2023, ce dernier est convenu que sa première session de 2023 se déroulerait les 28 et 29 mars 2023. À sa réunion tenue le 8 février 2023, le Bureau du Conseil exécutif a recommandé que la première session de 2023 du Conseil exécutif se tienne sous une forme hybride, permettant une participation en ligne ou en présentiel.

II. Ouverture de la session

3. La première session de 2023 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le mardi 28 mars 2023 à 9 h 15 par le Président, M. Silvio Albuquerque (Brésil). Le Président a présenté les modalités de la session sur la base des recommandations formulées par le Bureau du Conseil exécutif. Il a indiqué que l'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies serait disponible six heures par jour pendant la session.
4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; M. Zachariah Njeru, Secrétaire de cabinet pour les terres, le logement et l'urbanisation du Kenya ; Mme Martha Delgado Peralta, Présidente de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) ; et Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2023

5. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après de sa première session de 2023 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2023/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2023/1/Add.1) :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2023 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2022.
3. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
4. Situation financière d'ONU-Habitat, dont un point sur les réserves financières et le dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
5. Exposé sur la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
6. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial.
7. Conclusions de l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé.
8. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.
9. Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.
10. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2023.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la session.

6. Le Conseil exécutif est convenu de suivre le projet d'organisation des travaux et de calendrier de sa première session de 2023, qui figure dans l'annexe I de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2023/1/Add.1). Les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif, tels que transmis au Président du Conseil par la présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, lequel avait été chargé par le Bureau de mener les consultations à participation non limitée sur les projets de décision devant être examinés à la session en cours, ont été distribués sous la forme d'un document de séance et présentés par le Président du Conseil. Le Conseil exécutif a décidé que des consultations informelles sur les projets de décision se tiendraient à des moments convenus, en vue de leur éventuelle adoption par le Conseil exécutif à la dernière séance plénière de la première session, le 29 mars 2023. Le Conseil exécutif est convenu que le représentant du Pakistan, Vice-Président du Bureau, présiderait les consultations informelles.

B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2022

7. Par le paragraphe 1 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de sa décision 2023/3 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2023, le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa deuxième session de 2022 (HSP/EB.2022/21), qui s'est tenue du 21 au 23 novembre 2022.

8. Les décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2022 figurent dans le document HSP/EB.2022/22.

9. Le représentant de l'État membre ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis d'Amérique.

C. Participation

10. Les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Bahreïn, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Serbie, Suède, Turquie, Uruguay.

11. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'ONU : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Colombie, Comores, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Finlande, Ghana, Honduras, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Jordanie, Koweït, Libye, Madagascar, Malaisie, Norvège, Oman, Ouganda, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Slovaquie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

12. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine, Union européenne.

13. Les observateurs ci-après ont également participé à la session : Ligue des États arabes, Saint-Siège.

IV. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif

14. Le Président a présenté ce point.

15. Le président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes, M. Patrick Egloff (Suisse), a présenté un exposé sur les travaux de ce groupe. Il a annoncé qu'il se retirait de la présidence du groupe.

16. À l'issue de l'exposé de M. Egloff, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Argentine, Cameroun, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Kenya, Maroc, Nigéria, Portugal.

17. La présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, Mme Saqlain Syedah (Pakistan), a présenté un exposé sur les travaux de ce groupe.

18. À l'issue de l'exposé de Mme Syedah, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Angola, Cameroun, France.

19. Le Conseil exécutif a adopté l'élément pertinent, pour ce qui concerne le point 3 de l'ordre du jour provisoire, de la partie c) (Établissement du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024) de la décision 2023/1 sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le point sur les réserves financières, le dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et l'analyse des risques associés à la Fondation pour des établissements humains durables et la vue d'ensemble des accords de contribution préaffectée du secteur privé, ainsi

que les paragraphes 2 à 6 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de la décision 2023/3. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/7.

V. Situation financière d'ONU-Habitat, dont un point sur les réserves financières et le dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

20. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participant(e)s sur les rapports de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 31 décembre 2022 (HSP/EB.2023/2) et sur le dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation (HSP/EB.2023/2/Add.1).

21. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur la situation financière d'ONU-Habitat et ses aspirations futures. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples détails sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2022, y compris une mise à jour au 25 mars 2023, et sur les réserves financières et le remboursement partiel des prêts, le processus d'établissement du budget supplémentaire pour 2023 et les options connexes, ainsi que les principes et priorités du dispositif de modulation des ressources pour la gestion de la croissance.

22. À l'issue de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Costa Rica (s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Égypte, États-Unis d'Amérique (s'exprimant également au nom du Canada, du Japon, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne), France, Japon, Kenya, Maroc, Nigéria, Pakistan (s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Portugal, Suisse. Les représentant(e)s de l'Érythrée (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et de la Malaisie ont également fait des déclarations. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.

23. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour et des exposés à leur sujet, y compris les mises à jour correspondantes.

24. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 1 à 4 de la partie a) (Situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de la décision 2023/1, l'élément de la partie c) de la même décision intéressant le point 4 de l'ordre du jour et la partie d) (Budget supplémentaire de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains pour 2023) de cette même décision 2023/1. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/7.

25. Au moment de l'adoption de la partie d) de la décision 2023/1, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, États-Unis d'Amérique.

VI. Exposé sur la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

26. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participant(e)s sur le rapport de la première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui s'est tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019 (A/74/8).

27. La Directrice exécutive a fait le point sur les préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur les préparatifs de la session.

28. À l'issue du point et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Kenya, Uruguay. Des déclarations ont également été prononcées par les représentant(e)s de l'Afrique du Sud, de la Finlande et de la République-Unie de Tanzanie. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.

29. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de la décision 2023/2 sur les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menés par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/7.

VII. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial

30. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2023/3).
31. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant des informations supplémentaires, y compris concernant les modalités, la date, le lieu et le thème de la douzième session, les activités de promotion de la douzième session et la mobilisation en ce sens durant la période intersessions, la conception du programme des douzième, treizième et quatorzième sessions du Forum urbain mondial et les initiatives passées du Forum. Le représentant de l'Égypte, en tant que pays hôte de la douzième session, a fourni des informations complémentaires.
32. À l'issue des exposés, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Kenya. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.
33. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 6 de l'ordre du jour et des exposés à leur sujet, y compris les mises à jour correspondantes.
34. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial) de la décision 2023/2. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/7.

VIII. Conclusions de l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé

35. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participant(e)s sur une analyse des risques associés à la Fondation pour des établissements humains durables (HSP/EB.2023/INF/3) et sur une mise à jour de la stratégie de mobilisation du secteur privé (HSP/EB.2023/INF/4).
36. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur l'analyse des risques associés à la Fondation pour des établissements humains durables et sur la stratégie de mobilisation du secteur privé. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé en deux parties comprenant les conclusions de l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et un tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé.
37. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Costa Rica (s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), États-Unis d'Amérique, France, Kenya, Malawi (prononçant une déclaration générale sur les effets du cyclone Freddy dans le pays et la sous-région), Nigéria. La Directrice exécutive, des représentant(e)s du secrétariat et M. Grant Rogan, cofondateur de la Fondation pour des établissements humains durables, ont répondu aux questions soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.
38. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Analyse des risques associés à la Fondation pour des établissements humains durables et vue d'ensemble des accords de contribution préaffectée du secteur privé) de la décision 2023/1. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/7.

IX. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

39. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur l'opportunité de l'élaboration du modèle de certification des villes relative aux objectifs de développement durable et les avantages qu'il pourrait offrir (HSP/EB.2023/4).

40. Le Directeur exécutif adjoint par intérim a prononcé une déclaration sur l'opportunité de l'élaboration du modèle de certification des villes relative aux objectifs de développement durable et les avantages qu'il pourrait offrir. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur la question. Il a fourni des informations sur le contexte de l'initiative des Villes motrices pour les objectifs de développement durable et sur les défis et avantages associés, a décrit l'objectif, les étapes et les coûts du processus de certification et a répondu à certaines des questions fréquemment soulevées au sujet de l'initiative et du modèle de certification.

41. À l'issue de l'exposé, des partenaires ont fourni des témoignages sur l'élaboration du modèle de certification des villes relative aux objectifs de développement durable. Des déclarations ont été prononcées par M. Adrian Schrunner, Maire de Brisbane (Australie) ; Mme Allegra Maria del Pilar Baiocchi, Coordonnatrice résidente des Nations Unies pour le Costa Rica ; Mme Laura Fernández, Ministre de la planification nationale et de la politique économique du Costa Rica ; M. Jorge Ocampo, Président exécutif de l'Instituto de Fomento y Asesoría Municipal (Institut de développement et de conseil aux municipalités) du Costa Rica ; M. Helder Sousa, Maire de Mafra (Portugal) et Coprésident de l'Associação Nacional de Municípios Portugueses (Association nationale des municipalités portugaises) ; et M. Martin Adjei-Mensah Korsah, Vice-Ministre du gouvernement local, de la décentralisation et du développement rural du Ghana et Coprésident du Comité consultatif sur les Villes motrices pour les objectifs de développement durable au Ghana.

42. À l'issue des exposés et des témoignages, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Costa Rica (s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Kenya, Maroc, Nigeria, Portugal, République de Corée, Sénégal. Des déclarations ont également été prononcées par les représentant(e)s du Botswana, de la Finlande, de la Ligue des États arabes, de la Suisse, de l'Ukraine et de l'Union européenne (s'exprimant également au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Serbie, de la Suisse et de l'Ukraine). Les représentant(e)s de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont exercé leur droit de réponse à deux reprises. Des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.

43. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 8 de l'ordre du jour et des exposés à leur sujet, y compris les mises à jour correspondantes.

44. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de la décision 2023/2. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/7.

X. Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail

45. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur un rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2023/5).

46. Le Directeur exécutif adjoint par intérim a prononcé une déclaration concernant le rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur la question.

47. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Argentine, Canada (s'exprimant également au nom de l'Allemagne, du Brésil, du Costa Rica, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Mexique, du Portugal, de la Roumanie, de la Suède et de la Türkiye, avec l'appui de la Belgique, de la Colombie, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas (Royaume des), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Slovaquie, de la Suisse, de la Tchèque et de l'Union européenne), Costa Rica (s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kenya. Un représentant du secrétariat a répondu aux questions soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.

48. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 5 de la partie a) (Situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de la décision 2023/1. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/7.

XI. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2023

49. À sa première session de 2023, le Conseil exécutif a adopté les décisions suivantes, qui figurent dans le document HSP/EB.2023/7 :

- a) Décision 2023/1 (Situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, point sur les réserves financières, dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, analyse des risques associés à la Fondation pour des établissements humains durables et vue d'ensemble des accords de contribution préaffectée du secteur privé), composée des parties ci-après :
 - i) Partie a) : Situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
 - ii) Partie b) : Analyse des risques associés à la Fondation pour des établissements humains durables et vue d'ensemble des accords de contribution préaffectée du secteur privé ;
 - iii) Partie c) : Établissement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains pour 2024 ;
 - iv) Partie d) : Budget supplémentaire de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 ;
- b) Décision 2023/2 (Activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique), composée des parties ci-après :
 - i) Partie a) : Activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
 - ii) Partie b) : Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
 - iii) Partie c) : Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial ;
- c) Paragraphes 1 à 6 de la décision 2023/3 (Méthodes de travail du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et plan de travail du Conseil exécutif pour 2023).

50. Les projets de paragraphes 6 à 9 de la décision 2023/3 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2023 n'ont pas pu être adoptés en tant que textes issus de la session à la dernière séance plénière de la session en raison de l'absence de services d'interprétation, bien que ces paragraphes aient fait l'objet d'un accord verbal et qu'aucune objection n'ait été soulevée lors de leur examen. Conformément à l'article 4.3 du règlement intérieur du Conseil exécutif, qui prévoit que l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles et les langues de travail du Conseil exécutif et que les discours prononcés dans une langue officielle sont interprétés dans les autres langues officielles, le Président a dû conclure la session, étant donné que les trois heures de la plage d'interprétation allouée à la séance plénière avaient été épuisées.

51. En conséquence, les projets de paragraphes 6 à 9 de la décision 2023/3 seront diffusés dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite par le Président du Conseil exécutif, en vue de leur adoption officielle en tant que textes issus de la session.

XII. Questions diverses

52. Au titre du point 11 de l'ordre du jour relatif aux questions diverses, les représentant(e)s des organisations non gouvernementales suivantes ont prononcé des déclarations : M. Yunis Arikani, au nom de l'ICLEI – Local Governments for Sustainability (Conseil international pour les initiatives écologiques locales – Administrations locales en faveur de la durabilité), et Mme Inés Sánchez de Madariaga, au nom du Groupe consultatif (de haut niveau) pour l'égalité des sexes.

XIII. Clôture de la session

53. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait une déclaration finale.

54. Le Président a prononcé la clôture de la session le mercredi 29 mars 2023 à 19 h 25.
